

L'honorable M. Kinley: Je ne m'oppose pas à l'instruction comme telle, mais il faut reconnaître que les gens qui gagnent leur vie là-bas et qui ont engagé des fonds là-dedans, ne peuvent être abandonnés à leur sort. Ce ne serait pas juste.

L'honorable M. Hollett: L'honorable sénateur croit-il sage de présenter un bill ou un article d'un bill libellé bien clairement et qu'on lui dise officieusement quelque chose comme ceci: Eh bien, nous mettrons au point des règlements qui annuleront cela complètement. L'honorable sénateur croit-il que ce soit juste?

L'honorable M. Kinley: Je n'aime pas cet article du bill, mais je commence à y comprendre quelque chose et j'en suis heureux.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Le sénateur veut-il dire que le brevet dont il est question est un brevet de service? N'est-ce pas un brevet de compétence? Il présuppose que le détenteur est compétent, mais il ne dit rien de ses états de service.

L'honorable M. Kinley: C'est un brevet de compétence qu'on accorde à ceux qui ont accumulé dix années de service. On a eu le temps de se rendre compte de leur compétence durant ce temps-là, mais il va sans dire qu'il leur faut subir un examen avant d'obtenir leur brevet. Parfois, un simple examen oral suffit.

N'oublions pas que ces capitaines savent se débrouiller en mer. Certes, nous aimons bien que les gens soient au courant de ce que tout le monde connaît, mais il importe aussi de savoir se débrouiller. On peut acquérir une connaissance théorique de la conduite d'une automobile, mais c'est en conduisant que l'on apprend le mieux. Il en va de même dans le cas des capitaines.

Je tiens à signaler aux sénateurs qu'il y a peu de chômage chez nous; de fait, il y a à l'occasion pénurie de main-d'œuvre depuis des années. Quand le gouvernement a établi les indemnités de chômage, il y a bien des années, les gens de ma circonscription les ont refusées en disant que c'étaient des aumônes. Voilà la trempe de gens qu'on rencontre dans ma région. Nous sommes à l'avant-garde de l'industrie de la pêche au Canada. La ville de Lunenburg est un modèle pour les autres secteurs du littoral et ces derniers le reconnaissent. Il faut se rappeler que les capitaines sont, en dernier ressort, responsables des goélettes et nous les tenons en haute estime.

Le premier ministre, M. Smallwood étudie la question de fonder une école à Terre-Neuve et j'ai entendu dire qu'il y en aurait une en Nouvelle-Écosse. J'ai fréquenté une école semblable à Lisbonne, au Portugal, mais dans

ce pays, on envoie les apprentis pêcheurs en mer pendant six mois, puis ils alternent avec les cours. Il est aussi entendu, là-bas, que presque toute la pêche se fait dans des doris montés par un seul homme.

Mais lorsqu'il s'agit du mécanicien, nous sommes un peu plus exigeant. Lorsque vous parlez d'un moteur d'une puissance de 600 chevaux indiquée au frein, vous avez un moteur d'une très grande puissance qui pèse environ 25 tonnes.

L'honorable M. Horner: Il faudrait que le mécanicien soit libéral.

L'honorable M. Kinley: Il l'est habituellement.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Ce serait à son avantage—ce l'est toujours.

L'honorable M. Kinley: Il l'était toujours lorsque j'étais dans ce domaine. Je préfère un mécanicien compétent à deux médiocres, parce que lorsque vous êtes en mer, le mécanicien devient très important si quelque chose se détraque. Je désirerais débattre la question relative au mécanicien, lorsque nous serons en comité, parce que ce n'est qu'autour d'une table qu'on peut vraiment discuter ces questions et obtenir des résultats.

L'honorable M. Smith (Queens-Shelburne): Pourrais-je poser une question à l'honorable sénateur, à ce stade-ci? Pourrait-il nous dire quelles seraient les dimensions approximatives d'un navire qui aurait besoin d'une puissance nominale supérieure à 8 chevaux et d'une puissance au frein de plus de 600 chevaux? De quel genre de navires parlons-nous?

L'honorable M. Kinley: Il faut un bon moteur à un navire d'une jauge de 150 tonneaux.

L'honorable M. Hollett: Une puissance de six chevaux?

L'honorable M. Kinley: Non, de 600 chevaux. Il s'agit de la puissance au frein et non de la puissance nominale.

L'honorable M. O'Leary (Carleton): A quel endroit ces mécaniciens reçoivent-ils leur formation?

L'honorable M. Kinley: Je m'adonne à la réparation des navires depuis cinquante ans et je puis dire que mes hommes sont parfois embauchés par les armateurs à titre de mécaniciens. Nous employons environ 300 hommes et nous en perdons malheureusement un grand nombre du fait qu'on les embauche comme mécaniciens à bord de navires. Il s'agit surtout de jeunes gens. Selon nous, un jeune homme doit améliorer son sort lorsque l'occasion se présente. Ils reçoivent une bonne formation à l'atelier de même qu'à bord des